

Analyse accidents de service 2012 - CNRACL

(Accident de travail, de trajet et maladie professionnelle)

En qualité de gestionnaire du contrat d'assurance du personnel titulaire et stagiaire, nous avons procédé à l'analyse des arrêts de service enregistrés par les collectivités adhérentes au contrat groupe (environ 630 collectivités et 3 000 agents CNRACL). Ce diagnostic est spécialement conçu pour vous permettre de connaître la structure des absences et a pour but de vous aider à clarifier votre politique de prévention, pour la rendre plus efficace.

Absentéisme 2012

Évolution des accidents de services avec arrêt

Année de référence	2010	2011	2012	Évolution *	
Proportion d'agent absent (en %)	5,10%	4,60%	4,60%	0,00%	→
Durée moyenne d'arrêt (en jours)	54,33	52,97	62,80	18,55%	↗
Nombre de jours d'arrêt / agent employé	2,87	2,50	3,07	22,48%	↗
Taux d'absentéisme (en %)	0,79%	0,69%	0,84%	22,48%	↗
Taux de fréquence	29,92	26,74	26,83	0,34%	↗
Taux de gravité	1,63	1,42	1,68	18,95%	↗

* Évolution annuelle 2011/2012

Quelques définitions:

Taux d'absentéisme : part du temps de travail perdu en raison des absences (exprimé en %).

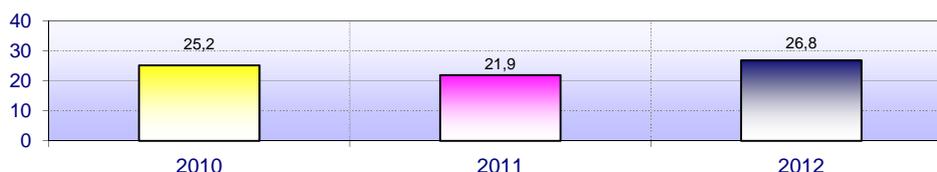
Taux de fréquence : Nombre d'arrêts par million d'heures travaillées.

Taux de gravité : Nombre de journées perdues pour mille heures travaillées.

Sont survenus ou ont perduré en 2012, **157 sinistres avec arrêt et 91 sinistres sans arrêt, soit un total de 248 sinistres. Pour l'année 2012, 207 sinistres ont été déclarés dont 134 avec arrêt. 148 agents ont été absents, sur 9797 jours d'arrêt, ce qui représente l'équivalent de près de 27 agents absents toute l'année.**

L'ensemble des indicateurs d'absentéisme pour accidents de service a augmenté en 2012.

Equivalent d'agents absents toute l'année



Analyse selon le nombre de sinistres avec arrêt, avec remboursements

	Nb de sinistres	Répartition	Durée moyenne des sinistres	Coût moyen/sinistre	Nb de sinistres 2011
Accident du travail	127	81%	47,8	4 058 €	120
Accident de trajet	6	4%	19,7	1 782 €	13
Maladie professionnelle	24	15%	150,2	8 944 €	18

Sur les **24 maladies professionnelles, 14 ont été déclarées en 2012.** Les 10 autres sont issues de déclarations antérieures qui ont perdurées sur 2012.

Les 14 maladies professionnelles déclarées en 2012 sont principalement liées à des **Troubles Musculo Squelettiques touchant majoritairement les épaules et les poignets.** Les travailleurs vieillissants, dont le nombre est en évolution constante, sont particulièrement sensibles à ces risques.

Alors que la durée moyenne des arrêts est de près de **63 jours**, la moitié des arrêts ne durent pas plus de 19 jours et **65 sinistres sont supérieurs à 30 jours d'arrêt.**

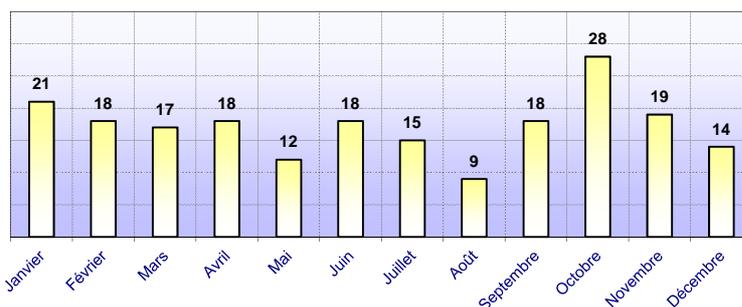
Analyse selon le mois de survenance (sinistres de 2012 avec et sans arrêt)

Globalement, les sinistres sont répartis de façon **homogène** sur l'ensemble de l'année.

Un pic est tout de même constaté sur le mois d'octobre. Après analyse des sinistres sur ce mois, aucun événement particulier ne permet d'expliquer ce phénomène.

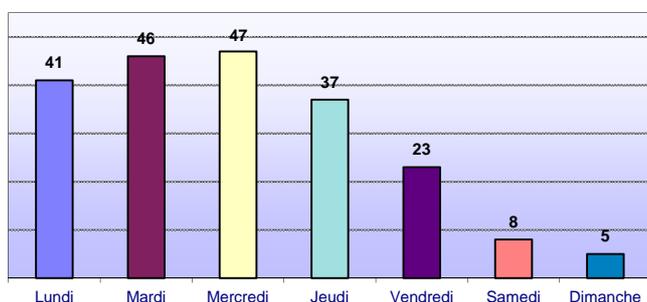
Il est à noter que les conditions climatiques de l'année 2012 ont été relativement clémentes.

Répartition annuelle du nombre d'accidents



Selon le jour et l'heure de survenance (sinistres de 2012 avec et sans arrêt)

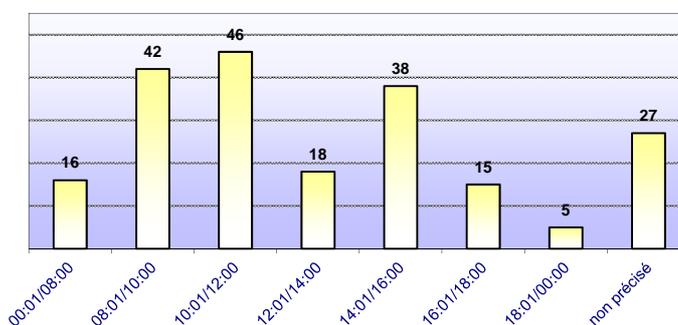
Nombre d'accidents par jour de survenance



Plus de **65%** des accidents surviennent les **lundi, mardi et mercredi**.

Le début de semaine est donc plus accidentogène, tendance qui se vérifie au niveau national.

Nombre d'accidents par heure de survenance



La répartition du nombre d'accidents par heure de survenance présente un pic sur la tranche horaire **10h00-12h00** qui représente à elle seule **22%** des accidents avec et sans arrêts.

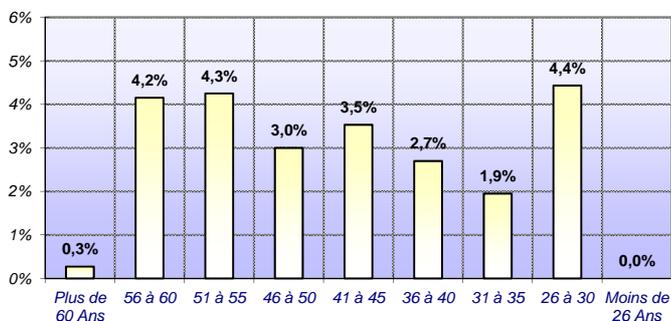
Le début de journée et la prise de poste (8h-12h), avec 43% des sinistres, est la période la plus accidentogène. 25% des sinistres surviennent l'après-midi (14h-18h).

13% des déclarations ne précisent pas d'heure de survenance, tout en sachant que les maladies professionnelles déclarées (14) n'ont par définition pas d'heure de survenance.

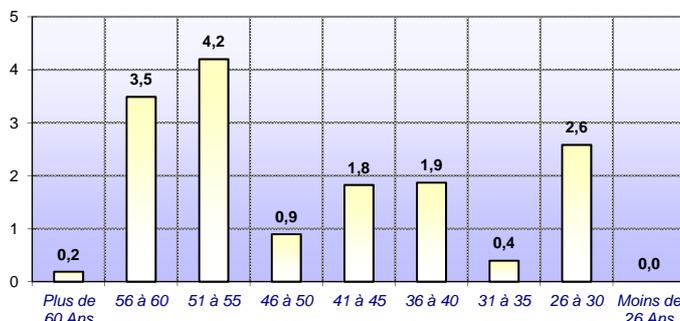
Les sinistres survenant avant 8h font référence principalement à la collecte des ordures ménagères et aux accidents de trajet (domicile-travail).

Selon l'âge

Proportion d'agents absents par tranche d'âge



Nombre moyen de jours d'arrêt par tranche d'âge



Dans la tranche d'âge des **26-30 ans**, **près de 4,5%** des agents ont été absents, suivie par les plus de 50 ans.

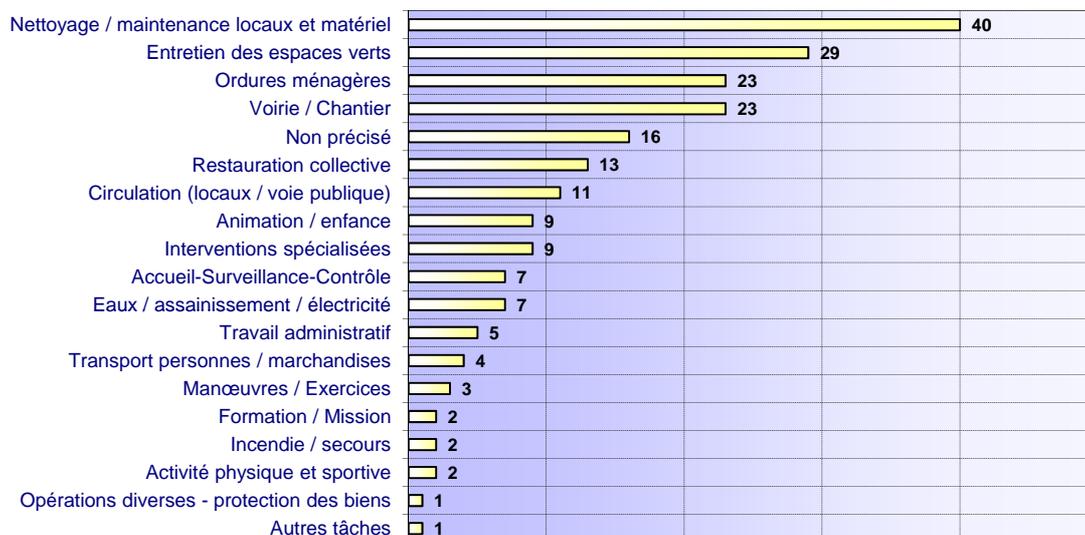
La **moyenne de jours d'arrêt par agent la plus élevée concerne les plus de 50 ans**.

Certaines activités recensent principalement des populations de moins de 30 ans et sont considérées comme accidentogènes du fait notamment de la méconnaissance des risques liés aux métiers et lieux.

Pour les populations plus âgées la période de rétablissement suite à un traumatisme physique ou psychique est généralement plus longue.

Analyse des accidents

Analyse selon l'activité (sinistres de 2012 avec et sans arrêt)



La répartition des activités à l'origine des accidents est très similaire à l'année 2011.

Les activités de **nettoyage et de maintenance des locaux et du matériel** (entretien des sols, vitres, mobilier... et maintenance des bâtiments lors de travaux de maçonnerie, plomberie, peinture...) et celles d'**entretien des espaces verts** (tonte, taille de haies, débroussaillage, bucheronnage...) sont toujours les plus accidentogènes (33%).

Analyse selon l'élément matériel (sinistres de 2012 avec et sans arrêt)



Les accidents en lien avec :

1- L'effort de soulèvement / faux mouvement / manipulation de charges (dont 53% lors de port de charges diverses, 14% lors de faux mouvement et 9% pour de l'aide aux personnes âgées)

2- Objets et masses en mouvement (fermetures de portes d'engins ou de mobiliers, de portails, plaques d'égouts, branchages...)

3- Les chutes de plain pied, en diminution, (glissades sur sol humide en intérieur et extérieur, encombré...)

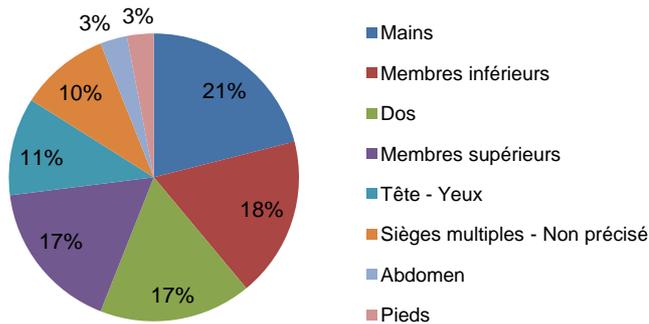
représentent **plus de 54%** des sinistres.

Les "**chutes de hauteur**" génèrent en moyenne **78 jours** d'arrêt (8 accidents se sont produits lors de la descente de marchepieds de tracteurs et de camions) et les "**efforts de soulèvement**" **51 jours** d'arrêt. Ils représentent les causes d'accidents les plus impactantes en terme d'atteinte à la santé.

Les "**chutes de plain pied**" génèrent en moyenne **11 jours** d'arrêt, et sont principalement recensées lors de déplacements, et notamment sur des surfaces mouillées.

D'autre part les "**véhicules et engins en mouvement**", principalement impliqués dans des accidents de la voie publique, occasionne en moyenne une durée d'arrêt de **50 jours**.

Selon le siège des lésions (sinistres de 2012 avec et sans arrêt)



Avec 21%, les "Mains" restent toujours un lieu de lésions très fréquent (coupure, pincement, piqûre...).

Les lésions touchant les chevilles et les genoux sont prédominantes dans les pathologies des "Membres inférieurs" (18%).

La forte augmentation des lésions au "Dos" (17%) coïncide avec les nombreux accidents "d'effort de soulèvement / faux mouvement / manipulation de charges".

Coût des accidents de service avec et sans arrêt

	Ind. Jour.	Frais Soins	Total	Évolution *	
Accident du travail	393 603 €	126 086 €	519 689 €	29%	↗
Accident de trajet	8 922 €	2 078 €	11 000 €	-72%	↘
Maladie professionnelle	178 706 €	36 100 €	214 806 €	14%	↗
Total	581 231 €	164 264 €	745 495 €	18%	↗

* Évolution annuelle du total des coûts des accidents en 2011/2012

En 2012, le montant des remboursements, indemnités journalières et frais de soins, a augmenté de près de 18% par rapport à 2011. Elle s'explique notamment par une hausse du nombre de jours d'arrêt de 7% et du nombre de maladies professionnelles de 26%.

Préconisations

Les actions de prévention proposées ici ont été déterminées sur la base de l'analyse des accidents de service des agents CNRACL des collectivités du département adhérentes au contrat groupe.

(1) - La réalisation du "Document Unique" d'évaluation des risques professionnels pour l'ensemble des activités des collectivités est une priorité. Cette démarche globale, permettant la définition d'actions de prévention, devra s'attacher à traiter consciencieusement les activités les plus accidentogènes : "Le nettoyage et la maintenance des locaux et du matériel" et "l'entretien des espaces verts".

(2) - L'année 2012 est particulièrement marquée par l'augmentation des accidents dorsolombaires et des maladies professionnelles en lien avec des Troubles Musculo Squelettiques (TMS). Quels que soient les secteurs d'activité, des actions de prévention doivent être menées afin de limiter les mauvaises postures, les efforts excessifs, le port de charges et les gestes répétés. Ainsi, des réflexions peuvent être menées sur les volumes de chargement, les modes de conditionnement, les outils de levage, l'ergonomie des postes, l'entraide, la formation ... Une démarche de prévention dans ce domaine peut notamment être engagée à travers le dispositif national de formation-action PRAP (Prévention des risques liés à l'Activité Physique).

(3) - La part des arrêts de plus de 30 jours et des maladies professionnelles a fortement augmenté. Un entretien de ré-accueil par les encadrants est important et ce dans l'objectif de mettre en œuvre les mesures médicales, managériales, ergonomiques, psychologiques et/ou sociales nécessaires.

(4) - Afin de permettre une analyse plus fine des accidents de service, et au vu du nombre de "non précisé" dans les déclarations, des formations à la déclaration des accidents, en collaboration avec Gras Savoye, peuvent être organisées auprès du personnel en charge de leur saisie.

Dans un cadre général, l'organisation d'un accueil sécurité pour toute nouvelle prise de poste, ainsi que des réunions de rappel des consignes et bonnes pratiques "métier" sont des outils pertinents de prévention.

Les collectivités doivent systématiquement mener un travail d'analyse de leurs accidents et de leurs maladies professionnelles, quelles que soient leurs gravités, afin d'identifier et de mettre en place, en collaboration avec les agents et les assistants de prévention, des solutions pertinentes pour éviter qu'ils ne se reproduisent.